



Rapport de la commission HarmoS
chargée de l'examen
du rapport d'information du Conseil d'Etat concernant un
projet de rénovation des filières au cycle 3

(Du 3 octobre 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission HarmoS chargée de l'examen du rapport d'information du Conseil d'Etat concernant un projet de rénovation des filières au cycle 3

La commission a siégé les 24 septembre et 3 octobre 2012 pour l'adoption du présent rapport dans la composition suivante:

Président: M. Jean-Claude Guyot
Vice-président: M. Patrick Herrmann
Rapporteuse: M^{me} Silvia Locatelli
Membres: M. Christian Hostettler
M. Jean-Luc Jordan (excusé le 3 octobre 2012)
M. Stéphane Brammeier
M^{me} Isabelle Weber
M^{me} Marie-France Monnier Douard
M. Daniel Ziegler (absent au vote le 24 septembre)
M^{me} Barbara Goumaz
M^{me} Annie Clerc-Birambeau
M. Martine Docourt Ducommun
M. Eric Flury
M. Jean-Pascal Donzé (excusé le 24 septembre)
M. Jean-Louis Gyger

1. PREAMBULE

Lors de la séance de la commission HarmoS le 3 octobre 2012, le Département avait déjà présenté les lignes directrices du projet de rénovation des filières du cycle 3. La commission, dans son ensemble, a reconnu les nombreux problèmes posés par le système actuel, peu en phase avec l'épanouissement de l'élève et son intégration quelles que soient ses compétences scolaires, et peu adapté aux attentes des écoles supérieures. L'aspect ségrégationniste et imperméable du système des filières a été longuement débattu du fait de son inadéquation avec les attentes actuelles.

2. APPRECIATION DE LA COMMISSION

2.1. Discussion générale

La commission a pris connaissance du rapport d'information 12.040 concernant le projet de rénovation des filières au cycle 3. Si la majorité des commissaires maintient son adhésion au principe de la refonte des filières, une grande partie de celle-ci reste dubitative sur les réponses qui sont données dans ce rapport face à l'ensemble des craintes qui avaient été évoquées lors de la séance précédente. La commission est consciente que le Conseil d'Etat a modifié dans certains aspects le rapport d'information pour tenir compte des résultats de la procédure de consultation. Cependant, selon une partie des commissaires présents, une série d'aspects sont occultés, ce qui fait craindre qu'il n'y ait pas encore de réponses à ces éléments pourtant essentiels.

2.2. Chapitre 2: Avant-projet

Une partie de la commission regrette que la procédure liée à l'avant-projet ne soit pas plus étayée dans le rapport d'information. Les démarches entreprises jusqu'à maintenant et la suite du processus revêtent une importance déterminante. Cette même partie de la commission relève que le rapport aurait également dû développer les différentes variantes nommées afin qu'on puisse avoir une vision globale et étayée de ce qui a été étudié.

2.3. Chapitre 3: Présentation d'un système intégré avec niveaux d'enseignement et options

La commission a apprécié que certaines remarques évoquées lors de la consultation concernant le contenu du plan de cours et des options aient été prises en considération. C'est notamment le cas pour les cours de langue et culture de l'antiquité (LCA) en 9^e et 10^e année et de l'introduction de l'anglais à niveaux en 10^e année.

Reste un certain nombre de problèmes que la commission tient à souligner et qui devra être pris en compte dans l'élaboration du processus. Cela concerne notamment la formation des enseignants de français qui devront également enseigner les cours de LCA et qui n'ont pas toujours le bagage nécessaire pour le faire, tout comme l'accompagnement des enseignants à l'enseignement différencié qui doit aussi être pris en considération. C'est également le cas pour les dénominations utilisées en 11^e année. En effet, après avoir obtenu que l'on parle en terme de "maturités" afin de tenir compte des réalités actuelles en terme de formation supérieure, ce terme est en quelque sorte abandonné pour le terme "académique", ce qui peut refléter les restes d'un cloisonnement mal compris par certains membres de la commission. Là aussi il conviendra d'être cohérents et adopter une terminologie adéquate.

Dans le même temps, une partie de la commission demande également que le système des passerelles entre niveaux soit mieux précisé.

Certains commissaires regrettent enfin que la 11^e année soit comptabilisée comme première année pour les maturités « académiques » afin de correspondre aux exigences de la Confédération. L'exemple du Valais, cité à de nombreuses reprises, devrait mentionner que dans ce dernier canton, la durée du cursus académique est de 4 ans après la 11^e année.

2.4. Etude de faisabilité

Cet aspect est celui qui a le plus retenu l'attention de la commission, qui en a longuement parlé notamment dans le débat général. Une majorité des commissaires ne peut adhérer à la condition exigeant la neutralité des coûts. Ils refusent, par là même, que notre canton se lance dans une réforme aussi fondamentale en restreignant d'entrée les moyens qui pourraient s'avérer nécessaires à sa mise en place et à d'éventuels accompagnements.

Devant l'absence d'un plan financier concernant ce projet, décréter que le projet engendrera une neutralité des coûts revient à dire que l'on mettra l'accent sur les économies et non sur la qualité. Une majorité de la commission souhaite que cette mention de neutralité des coûts soit supprimée, et que le Conseil d'Etat prenne l'engagement de planifier un projet viable et non un projet au rabais par volonté d'économie.

2.5. Profil des enseignants dans cette nouvelle structure

Il s'agit là aussi d'un point qui a particulièrement retenu l'attention des commissaires. En effet, une majorité de la commission regrette le flou qui semble entourer le profil des enseignants. Malgré les explications reçues par oral concernant le changement prochain des formations HEP qui engendrent également quelques interrogations pour le projet dont nous avons à traiter, la commission regrette que cet aspect ne soit pas mieux explicité.

Une majorité de la commission évoque également de nombreuses interrogations concernant le statut des enseignants qui est en discussion depuis de nombreuses années et dont les changements récents engendrés par HarmoS rendent l'harmonisation d'autant plus pressante. Si la commission peut admettre que le projet de la révision du statut des enseignants est une problématique à part entière, il n'en reste pas moins un élément important dans la réforme globale qu'est en train de vivre l'école neuchâteloise. A ce niveau, la commission attend qu'à tout le moins un timing du processus de la révision des statuts soit délivré aux députés.

2.6. Elèves en difficulté et à haut potentiel

Dans ce chapitre également, la commission souhaiterait que de plus amples explications soient données concernant le type d'aides octroyées aux élèves en difficulté ainsi qu'à ceux qui passent du niveau 1 au niveau 2 dans les branches à niveaux. Par contre, la commission se félicite que l'on tienne compte de la situation des enfants à haut potentiel.

3. PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES

Au vu des explications données en cours de séance et au vu de la nature du rapport, la commission renonce à demander des amendements pour le présent rapport. Cependant, il apparaît qu'au vu des changements fondamentaux que cette réforme va signifier pour l'enseignement obligatoire, la commission souhaite que le Grand Conseil puisse formellement se prononcer sur la poursuite des travaux.

Conformément à l'article 65, alinéa 2, OGC, un rapport d'information "peut être accompagné de propositions ou de questions soumises au Grand Conseil, avec l'accord du bureau du Grand Conseil."

La commission demande donc au Grand Conseil de prendre position sur l'acceptation du principe de refonte des filières du cycle 3 tel qu'exposé dans le rapport du Conseil d'Etat. La question est la suivante:

Acceptez-vous le principe de la rénovation des filières au cycle 3 tel qu'il est présenté dans le rapport 12.040?

D'autre part, la commission dépose également un postulat qu'elle soumet à l'acceptation du Grand Conseil afin que, dans le rapport de concrétisation des mesures énoncées qui nous sera présenté en 2013, le Conseil d'Etat intègre l'ensemble des réflexions émises au sein de la commission.

Par 13 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat de la commission HarmoS 12.157, du 3 octobre 2012, "Une étude de faisabilité complète et une prise en compte des moyens pour une rénovation des filières au cycle 3".

4. CONCLUSIONS

Si la majorité de la commission reste acquise au principe de refonte des filières et à la continuation du processus d'étude en tenant compte des lacunes évoquées ci-dessus, une autre partie reste sceptique quant au contenu du rapport. La commission demande, dès lors, que le Conseil d'Etat prenne en considération les diverses remarques émises et les inclue dans la réflexion.

Compte tenu de ce qui précède, la commission souhaite que les travaux sur la refonte des filières, expliqués dans le rapport se poursuivent, en tenant compte de toutes les remarques émises.

Par 10 voix contre 3 abstentions la commission entre en matière sur la poursuite des travaux tels qu'évoqués dans le rapport.

Par 13 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat de la commission HarmoS 12.157, du 3 octobre 2012, "Une étude de faisabilité complète et une prise en compte des moyens pour une rénovation des filières au cycle 3".

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 3 octobre 2012

Au nom de la commission HarmoS:

Le président,

J.C GUYOT

La rapporteuse,

S. LOCATELLI

3 octobre 2012

12.157
ad 12.040

Postulat de la commission HarmoS

Une étude de faisabilité complète et une prise en compte des moyens pour une rénovation des filières au cycle 3

Lors de l'étude du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil 12.040 "Rénovation des filières du cycle 3", la commission HarmoS a constaté que de nombreuses lacunes et points de précision venaient à manquer pour un positionnement définitif sur la concrétisation des options choisies. Si elle soutient le principe de la rénovation des filières, la commission est également d'avis que l'ensemble des points d'interrogation doivent être levés et que le dispositif doit pouvoir bénéficier des moyens nécessaires à sa réalisation. Au vu de cela, la commission HarmoS demande au Conseil d'Etat d'intégrer dans le prochain rapport sur la mise en œuvre de la refonte de filières:

- les détails sur le processus, la consultation et le comparatif des diverses variantes;
- des explications complémentaires concernant le soutien aux élèves en difficulté, ainsi qu'à ceux qui passent du niveau 1 au niveau 2 dans les branches à niveaux;
- une réflexion comparative sur le statut de la 11^e année HarmoS entre le système neuchâtelois qui considère, pour les filières académiques actuelles ou futures options maturités, qu'il s'agit de la première année de lycée, et les cantons qui pratiquent les maturités académiques en 4 ans.

De plus, la commission demande que le Conseil d'Etat revienne sur la neutralité des coûts en proposant une ouverture et un suivi des moyens qu'il sera nécessaire de mettre en place pour la bonne conduite de cette rénovation.

Par ailleurs et en parallèle, la commission souhaiterait que la problématique du statut des enseignants du cycle 3 donne lieu à une réflexion globale au sein d'un rapport à part entière qui traiterait de la situation générale de l'ensemble des cycles et qu'un timing du processus puisse être délivré aux députés.

Signataires: J.-C. Guyot, P. Herrmann, S. Locatelli, C. Hotstettler, S. Brammeier, I. Weber, D. Ziegler, B. Goumaz, A. Clerc-Birambeau, M. Docourt Ducommun, E. Flury, J.-P. Donzé et J.-L. Gyger.